

La banque participative est- elle une banque durable ? (Quelques réflexions)

ASDIOU Abdelkarim

Enseignants-chercheurs à l'ENCG-CASABLANCA, Hassan II University of Casablanca

EL BOUSSADI Abdellah

Enseignants-chercheurs à l'ENCG-CASABLANCA, Hassan II University of Casablanca

Résumé

L'objectif de cet article est de discuter la question centrale suivante : dans quelles mesures la banque participative traduit-elle un modèle économique durable ? Dans un premier temps, nous mettons en évidence les principes sur lesquels se base une banque participative et qui forment un modèle économique différent d'une banque conventionnelle. Dans un second temps, nous nous appuyons sur la littérature existante pour analyser les actions et dispositifs qui pourraient faire d'une banque participative une "banque durable". A l'issue de notre réflexion, il est possible d'affirmer que le modèle économique de la banque participative est le plus proche d'une banque durable pilotant une performance globale.

Mots-clés : Responsabilité sociale de l'entreprise; Banque durable; Performance globale

Abstract

The purpose of this paper is to discuss the following central question: to what extent does participatory bank translate a sustainable business model? First, we highlight the principles on which a participatory bank is based and which form a different economic model from a conventional bank. Secondly, we rely on the existing literature to analyze the actions and mechanisms that could make a participatory bank a "sustainable bank". At the end of our reflection, it is possible to affirm that the business model of the participative bank is the closest to a sustainable bank piloting a global performance.

Keywords: Corporate social responsibility; Sustainable banking; global performance

Date of Submission: 04-05-2021

Date of Acceptance: 17-05-2021

I. Introduction

L'émergence et le développement dans l'ère moderne d'une gouvernance partenariale, cherchant à créer de la valeur pour toutes les parties prenantes, impliquent de nouveaux enjeux que la banque participative se doit de relever pour garantir la pérennité de son modèle économique. Ceux-ci se résument en effet sous le vocable de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), qui suscite de nos jours un vif intérêt sur le plan académique et professionnel.

La RSE consiste à appliquer aux banques les principes du développement durable. Elle les invite à prendre en considération, au-delà des aspects économiques et financiers, les dimensions sociale et environnementale de leurs activités de financement. La RSE traduit, donc, l'obligation des banques envers toutes les parties prenantes et les conduit à redéfinir le contenu et les contours de leur performance. Cette dernière n'est pas seulement économique et financière mais elle est aussi sociale et écologique. Reynaud (2003), avance la notion de performance globale. Cette dernière est ainsi formée par la réunion de la performance financière, de la performance sociale et de la performance sociétale.

Aujourd'hui, des banques dites socialement responsables, même celles issues de la finance conventionnelle, s'efforcent de prendre en compte la RSE dans différentes dimensions stratégiques : « concurrentielle, politique, industrielle. La première examine le rôle de l'environnement naturel dans la compétitivité. La seconde s'attache à la question de légitimité et guide le choix des parties prenantes à satisfaire en fonction des objectifs poursuivis. La dernière dimension traduit la stratégie de protection de l'environnement au niveau des produits et des procédés » (Martinet et Reynaud, 2004). Cependant, la diffusion de la finance islamique à l'échelle mondiale, c'est à dire dans les sociétés non musulmanes, dépend fortement de la capacité des banques participatives à proposer un modèle convaincant basé sur les principes du développement durable.

Dans cette publication, nous posons la question centrale suivante : dans quelles mesures la banque participative est-elle une banque durable ? A travers cette question Nous voulons revisiter la notion de performance pour une banque participative dans l'objectif de montrer que son modèle économique est le plus proche d'une banque durable susceptible de piloter une performance globale. Dans un premier temps, nous

mettons en évidence les principes sur lesquels se base une banque participative et qui forment un modèle économique différent d'une banque conventionnelle. Dans un second temps, nous nous appuyons sur la littérature existante pour analyser les actions et dispositifs qui pourraient faire d'une banque participative une "banque durable". Dans un troisième point, nous montrons que le modèle économique de la banque participative pourrait faire l'objet d'un pilotage de la performance globale.

II. La banque participative : un modèle économique différent

Avec la faillite, en septembre 2008, de la banque historique " Lehman Brothers" suite à la crise des subprimes, Le monde a découvert un dysfonctionnement économique et financier grave qui a dévoilé la fragilité de son système financier. Par ailleurs, la finance islamique a été moins touchée par cette crise. Elle présentait, ainsi, un modèle économique différent qui tente d'apporter une autre alternative pour assurer la principale fonction des institutions financières à savoir : le financement de l'économie.

En économie islamique, le financement désigne l'action d'accorder des fonds à des personnes qui répondent aux conditions légales. Ces fonds sont octroyés au moyen de contrats régis par les normes islamiques, tels que le contrat murâbaha¹, musawama², salam³, istisnaâ⁴, ijara muntahiya bi attamlîk⁵, et bien d'autres contrats spécifiques à la finance islamique. D'autre part, en économie islamique, le financement est plus global que celui pratiqué en économie positive qui, elle, n'accorde que des fonds prêtés à intérêt, en limitant l'investissement aux modes de financement comportant quelques risques, tandis qu'en économie islamique le financement est non seulement assuré au moyen de tous les contrats financiers légaux, mais s'étend également aux activités d'investissement (Al-Qaradaghi, Abozaid, 2017). La particularité du modèle économique de la banque participative ne réside pas seulement sur l'interdiction du prêt à intérêt (le riba) mais celui-ci repose sur d'autres fondements présentant la même importance. Sans prétendre à aucune exhaustivité, la banque participative repose sur six principes. Nous les présentons brièvement :

▪ **Principe n°1 : L'interdiction du prêt à intérêt (le riba)**

L'usure (le riba) a été expressément interdite dans le Coran en suivant une approche progressive. Elle rejette l'usure par convictions éthiques avant de procéder à son interdiction par le biais d'une règle. L'intérêt est le prix du prêt alors que fondamentalement, le prêt ne doit générer aucun profit. C'est ainsi que toute transaction à base d'intérêt usuraire est défendue puisqu'elle traduit un gain à risque unilatéral.

▪ **Principe n°2 : L'interdiction du risque excessif (algharar)**

La charia interdit explicitement toute transaction induisant un risque excessif dû à l'incertitude. C'est ainsi que les opérations opaques et fortement risquées ou dépendant du hasard sont interdites. Toutes les prenantes dans une transaction doivent être en parfaite connaissance des valeurs de leurs échanges avec transparence et clarté.

▪ **Principe n°3 : L'adossement à des actifs réels**

L'activité de la banque participative est parfaitement rattachée à l'économie réelle. C'est ainsi que les transactions financières doivent porter sur des actifs réels et échangeables. C'est pour cela que les produits dérivés sont prohibés par la chariaa.

▪ **Principe n°4 : La participation aux pertes et aux profits**

Puisque l'intérêt est banni, les gains éventuellement générés par l'investissement sont équitablement partagés entre les deux parties, conformément aux dispositions contractuelles de l'accord de financement. Une seule partie ne peut à elle seule assumer tout le risque lié à une transaction. C'est même la traduction de la fameuse règle « Al Ghonm Bel Ghorm ».

▪ **Principe n°5 : L'interdiction de vendre ce que l'on ne possède pas**

Le profit généré par la banque est justifié par le risque lié à la détention du bien objet de la transaction. De ce fait, on ne peut pas vendre un bien qu'on ne possède pas, ni vendre des actifs avant de les détenir. C'est ainsi que les activités d'intermédiation sont fortement réglementées, les processus des financements adossés à des montages d'achat et de revente de biens sont méticuleusement étudiés pour respecter cette règle.

▪ **Principe n°6 : L'interdiction des activités illicites**

Le champ d'intervention d'une banque participative est parfaitement encadré par la charia. C'est ainsi que les jeux de hasard, les activités liées à la filière de boissons alcoolisées, les drogues, le tabac, l'élevage porcin, le secteur de l'armement,... constituent des secteurs d'investissement prohibés par l'islam. Cette interdiction fait de la finance islamique une finance éthique et responsable.

¹ Vente à terme – comprenant une marge convenue entre les parties – permettant au client d'effectuer un achat sans avoir à demander un crédit à intérêt

² Contrat de vente qui exige que la transaction ait lieu sur-le-champ, et que l'actif soit de valeur et fonctionnel

³ Contrat de vente, avec livraison différée de la marchandise

⁴ Financement accordé au fur et à mesure que le bien est construit ou fabriqué

⁵ Contrat au terme duquel l'institution de financement achète un bien et le loue au client en crédit-bail, mais le client a la possibilité d'acheter le bien à la fin du contrat

III. Quelle responsabilité sociale de la banque participative ?

La RSE consiste à appliquer aux banques les principes du développement durable. Elle les invite à prendre en considération, au-delà des aspects économiques et financiers, les dimensions sociale et environnementale de leurs activités de financement. La RSE traduit, donc, l'obligation des banques envers toutes les parties prenantes.

Si les impacts sociaux et environnementaux directs du secteur bancaire sont limités, ceux indirects sont plus importants. En effet, de part son activité principale la banque est peu polluante et participe fortement à la création d'emplois (Jeucken, 2004). N'est pas en reste le volet relatif à la transparence puisque les banques sont dans l'obligation d'être en conformité avec les bonnes pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières. Cependant, la véritable responsabilité sociale et environnementale d'une banque est liée à son activité de financement. En tant que bailleurs de fonds d'une économie très carbonée, les banques engendrent des impacts indirects importants. Ce qui rend très difficile d'estimer l'impact environnemental des activités externes des banques. Concrètement, les attentes en termes de responsabilité sociale vis-à-vis des banques, d'une manière générale, peuvent se subdiviser en trois ensembles (Weber, 2005) :

- Opérations internes (impacts directs environnementaux, gestion des aspects sociaux, reporting et communication avec les parties prenantes,...)
- Activité d'investissement (Investissement socialement responsable,...)
- Activité de crédit (prêts durables, contrôle de l'impact des prêts, transparence des produits...)

Jeucken (2004) a proposé un modèle (Figure N°1) qui permet de classer les banques selon leurs comportements en matière d'engagement RSE. Bien que chaque banque va normalement passer par toutes ces étapes, certaines banques ne vont, probablement, jamais atteindre le stade final d'une banque durable (Jeucken, 2004). Cependant, certaines banques, adoptant des stratégies de niche, vont sauter la première et la deuxième étape.

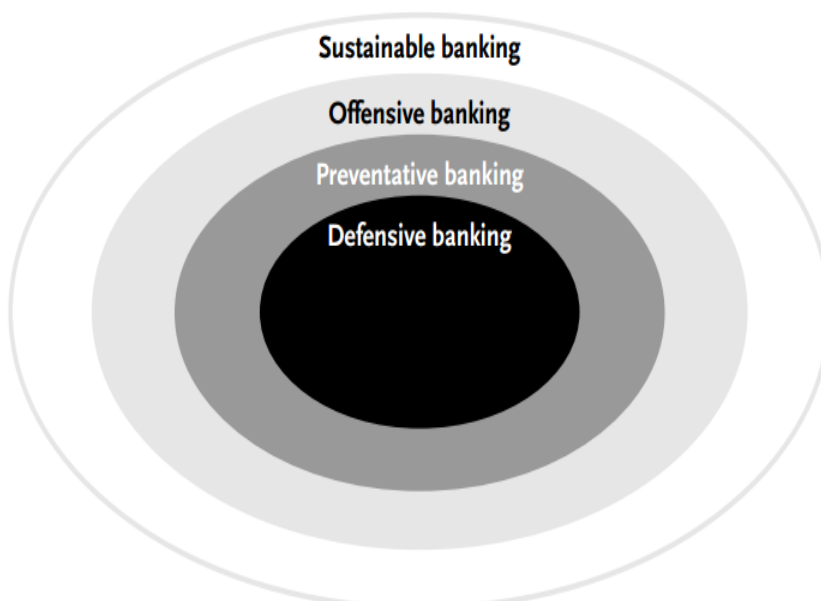


Figure N°1 : La typologie proposée par Jeucken (1998)

Pour une meilleure intégration des démarches RSE, les banques peuvent développer cinq grands groupes d'actions qui correspondent aux enjeux du développement durable (Scholtens, 2009) :

- Principes et rapports développement durable; systèmes de management environnemental; produits financiers responsables; investissement social; notation extra-financière.

Sur la base de ces différentes actions d'engagement des banques en matière de RSE, Les banques durables sont celles qui :

- Favorisent des projets de long terme; s'inscrivent dans une logique de développement durable; acceptent des taux de rentabilité inférieurs à la moyenne; et cherchent à créer de la valeur pour toutes les parties prenantes;

Bref, la banque durable repose sur un nouveau modèle économique qui développe de nouveaux produits et services basés sur les enjeux du développement durable et intègre les attentes de ses parties prenantes dans sa stratégie (Laugel et Laszlo, 2009). Actuellement, aucun des grands groupes bancaires ne s'inscrit dans cette

catégorie (Baret et Chivot, 2013). Certes, les Principes Equateur⁶ constituent un outil pertinent, mais insuffisant pour véritablement implémenter la RSE dans le secteur bancaire et s'imposer, non plus simplement comme une banque « offensive », mais comme une banque « durable » (Baret et Chivot, 2013). Qu'en est-il d'une banque participative ?

Nous pensons que la banque participative présente le modèle économique le plus proche d'une banque durable (Figure n°2). En effet, la vision islamique de la RSE est plus globale reposant sur des principes moraux et éthiques issus du Coran et de la Sunna. C'est ce système de valeurs qui fait la particularité de la finance islamique. Il s'agit d'un engagement social et environnemental volontaire qui dépasse les exigences et contraintes réglementaires (lois bancaires, sécurité financière, lois sur les sûretés...), pour se conformer à des exigences et à des règles propres à ce système de valeurs, et qui trouvent ses origines dans la « Chariaa ».

La loi islamique vise à promouvoir le bien-être de tous les hommes, un bien-être qui repose sur la sauvegarde de leur foi (ad-dîn), de leur être (an-nafs), de leur intellect (al-âql), de leur progéniture (an-nasl) et de leur richesse (al-mâl) (Al-Qaradaghi, Abozaid, 2017). Nous pensons que le modèle économique de la banque participative s'inscrit dans la lignée des finalités prescrites par la religion islamique et contribue aux objectifs du développement durable.

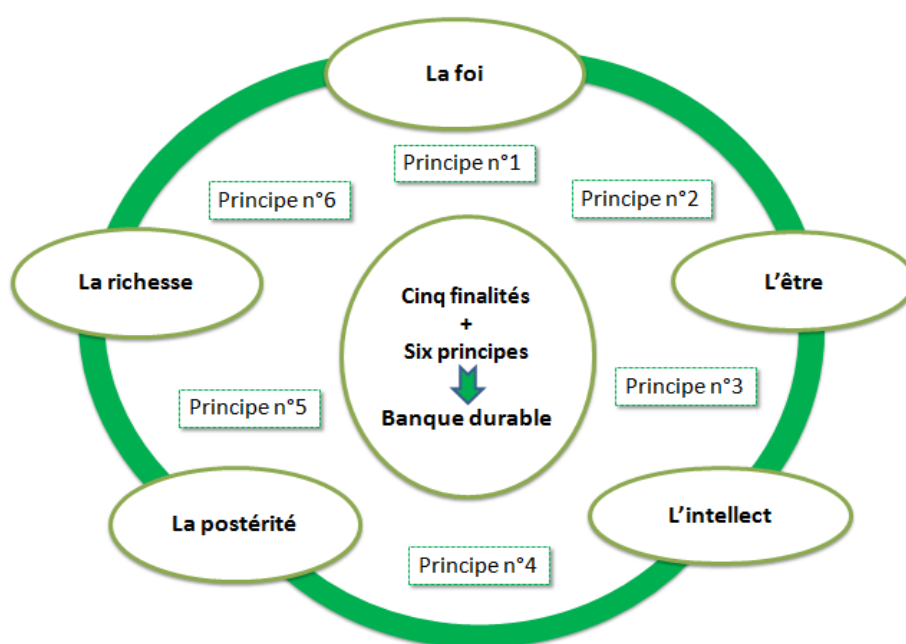


Figure N°2 : La structure du modèle économique de la banque participative

IV. La banque participative : un éventuel pilotage de la performance globale

La contribution au développement durable est souvent représentée par un triangle qui met en évidence trois finalités (économique, sociale et écologique). La mission de la banque consiste, donc, à équilibrer ces trois dimensions pour éviter que la poursuite d'un objectif se fasse au détriment des deux autres. Autrement dit, il s'agit de cibler et de piloter une performance globale qui se définit comme « l'agrégation des performances économiques, sociales et environnementales » (Baret, 2006 ; Reynaud, 2003).

La performance globale renvoie à « une conception holistique cherchant à désigner une intégration des performances dans une approche synthétique... cette intégration peut sous-entendre une cohérence entre les trois dimensions avec des modèles de causalité reliant différents facteurs issus de dimensions différentes » (Capron et Quairel, 2006).

Le qualificatif « globale » nous renseigne sur le contenu et les contours d'une telle performance. D'une part, le contenu s'enrichit continuellement de dimensions nouvelles. C'est ainsi que, la faune, la flore, le paysage dans le domaine environnemental ou l'équité, le respect de valeurs communes dans le domaine social deviennent ainsi des facteurs qui complexifient considérablement cette notion de performance (Moquet, 2008). D'autre part, les obligations de la banque dépassent, désormais, ses frontières classiques pour inclure les impacts, directs et indirects, de ses activités dans le monde entier soit par la banque elle-même, soit par ses parties prenantes. Bref, la recherche d'une performance globale conduit nécessairement à une définition plus

⁶ Les Principes Equateur sont au nombre de 10 et concernent tous les projets supérieurs à 10 millions de dollars (PE II). Une mise à jour des PE est accessible sur le site www.equator-principles.com.

large des responsabilités de la banque à l'égard de la société pour s'étendre à tous les impacts que ses activités peuvent avoir sur son environnement économique, social et écologique.

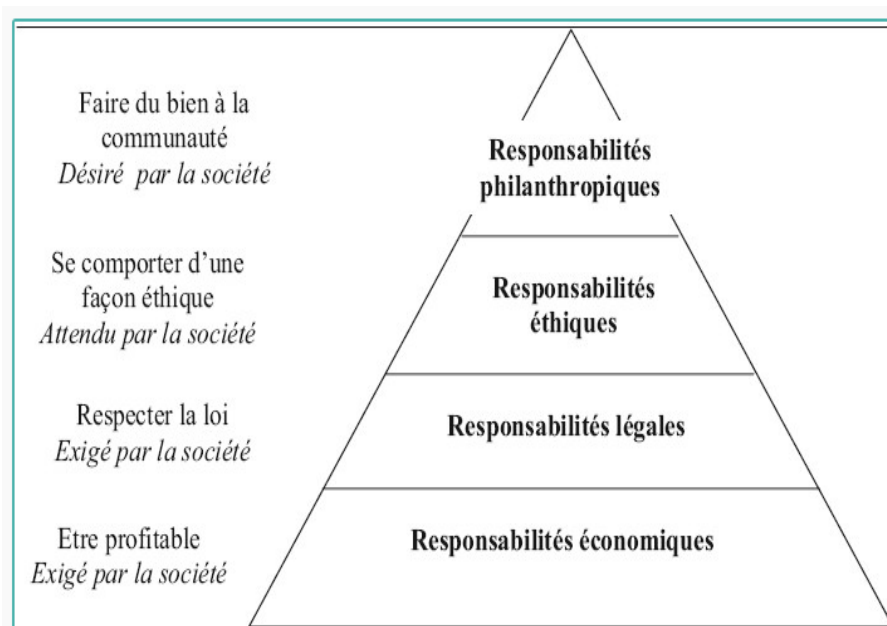


Figure N°3 : La pyramide de la responsabilité sociale (Carroll, 1979)

Une définition aussi large de la performance de l'entreprise "étendue" pose la question de l'articulation des ses composantes et de leur hiérarchisation. Cette perspective conduit souvent à une hiérarchisation des différentes obligations de l'entreprise, comme le suggère la pyramide de Carroll (Figure N°3). Cette hiérarchisation, induite par la représentation de Carroll, risque de faire des enjeux sociaux et environnementaux une préoccupation de second plan pour les managers c'est à dire qu'une fois la question de création de valeur actionnariale soit résolue.

La performance globale repose sur une approche plus intégrée et transversale des différentes finalités poursuivies par l'entreprise. Plutôt que de considérer les performances économiques, sociales et environnementales comme mutuellement exclusif en les traitant l'une après l'autre, il s'agit de les envisager de manière simultanée et comme s'enrichissant mutuellement. Certes, cette perspective est en phase avec la définition qui fait de la RSE une contribution au développement durable. Cependant, la performance globale apparaît comme un idéal à atteindre voire même comme une utopie mobilisatrice (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2007) pour des banques dont la finalité première reste la performance économique (Saghroun et Eglem, 2008).

Nous pensons que le modèle économique d'une banque participative pourrait poursuivre une véritable performance globale. En effet, c'est un modèle qui traduit une rupture stratégique puisqu'il redéfinit le contenu et les contours de l'activité et de la mission de la banque pour mieux répondre aux attentes exprimées par la société tout en limitant les effets externes négatifs sur l'environnement. Selon le penseur Al-Ghazali, la loi islamique vise à promouvoir le bien-être de tous les hommes, un bien-être qui repose sur cinq finalités. De ce fait, tous les principes sur lesquels repose la banque participative sont issus de cette loi et sont largement suffisants pour tendre vers la durabilité et, par conséquent, le pilotage d'une performance globale. Pour s'inscrire dans cette loi, la banque participative a développé des mécanismes assez complexes pour remplacer les outils financiers illicites et préjudiciable par des outils compatibles à la Shariah. A titre d'exemple, la "Mourabaha" est un substitut au crédit bancaire traditionnel. Cet outil oblige la banque d'acheter l'actif souhaité par son client et de le lui revendre. Certes, la finalité est semblable à celle d'un crédit bancaire. Cependant, le fait que la banque dispose du bien avant de le revendre rend les risques partagés entre le prêteur et l'emprunteur et permet d'adosser la transaction à un actif réel. Ceci encourage l'activité économique (production des biens et services, le commerce, l'investissement, l'emploi...) et crée une valeur effective. Bref, le modèle économique de la banque participative lui impose de développer des produits financiers éthiques qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs du développement durable.

Sur le plan organisationnel, chaque banque participative est dotée d'un conseil islamique (Shariah Board) composé de personnalités indépendantes expertes en théologie qui certifient la compatibilité des pratiques financières avec la loi islamique. Cette instance ad-hoc (Antheaume, 2012) pourrait mesurer l'impact des activités de la banque sur les trois dimensions de la RSE et, le cas échéant, rendre visible les contradictions entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux et procéder à un arbitrage dont la finalité est la

recherche d'une performance globale. La performance globale traduit, dès lors, les actions qui visent à atteindre du succès commercial en respectant les personnes, les communautés, l'environnement et les valeurs éthiques, il s'agit d'une solution de type « gagnant-gagnant » aux différents stakeholders.

Une fois la stratégie RSE définie, elle est déclinée à l'intérieure de la banque par l'intermédiaire de divers systèmes de contrôle (Simons, 1995). La mise en place de ces systèmes permet aux dirigeants de contrôler leurs stratégies RSE et s'assurer de la cohérence de celles-ci avec les pratiques quotidiennes. Il s'agit de la pertinence et de la cohérence stratégiques de la mesure de la performance (Lorino, 2001). C'est ainsi que sur le plan technique, la question est de savoir avec quels outils et sous quelle forme une banque durable mesurent-elles sa performance ? La cohérence des systèmes de contrôle orientés RSE reste, au niveau instrumental, très problématique.

V. Conclusion

Les principes Equateur, en tant que *soft law*, n'ont pas pu pousser les organismes de crédit à aller au-delà de la communication et du discours et procéder à une analyse de leurs impacts sociaux et environnementaux de leurs financements (Baret et Chivot, 2012). C'est ainsi que la banque participative pourrait être une issue pour le monde de la finance en proposant un modèle économique différent qui offre des produits nouveaux et innovants par rapport aux produits conventionnels. Elle adhère à un mode de fonctionnement original, basé sur un système de valeurs, un processus de décision démocratique, un principe de participation aux risques et une prise en charge de la responsabilité globale. Il s'agit d'un engagement social et environnemental volontaire qui dépasse les exigences et contraintes réglementaires (lois bancaires, sécurité financière, lois sur les sûretés...), pour se conformer à des exigences et à des règles propres à ce système de valeurs, et qui trouvent ses origines dans la « Shariah ». Bref, le modèle économique de la banque participative pourrait faire d'elle une banque durable susceptible de piloter une performance globale.

Bibliographiques

- [1]. Al-Qaradaghi, A, Abozaid, A. (2017), Les finalités suprêmes de la finance islamique, CILE / Tawhid, première édition.
- [2]. Antheaume N., "essai de définition du contrôle de gestion environnemental", Journées d'Etudes en Contrôle de Gestion de Nantes, 2012.
- [3]. Baret P. et Chivot, M. (2013), "Les principes équateur : un outil pertinent pour devenir une banque „durable“ " ? Revue du Financier, n°198
- [4]. Baret P. (2006), "L'évaluation contingente de la Performance Globale des Entreprises : Une méthode pour fonder un management socialement responsable ? ", 2ème journée de recherche du CEROS, pp. 1-24.
- [5]. Carroll, A.B. (1979), "A three dimensional conceptual model of corporate social performance", Academy of Management Review, vol. 4, p. 497-505.
- [6]. Capron M. et Quairel F., (2007), "La responsabilité sociale d'entreprise", Coll. Repères, La Découverte.
- [7]. Igalens, J. & Joras, M. (2002), "La responsabilité sociale de l'entreprise", Ed. d'organisation
- [8]. Jeucken M., 2004, "Sustainability in Finance. Banking on the planet", Delft, The Netherlands: Eburon.
- [9]. Laugel, J-F, Laszlo, C., 2009, "Turning Point. Financial Crisis: The Opportunity for Sustainable Value Creation in Banking and Insurance", The Journal of Corporate Citizenship, Issue 35.
- [10]. Lorino P., "Le balanced scorecard revisité : dynamique stratégique et pilotage de performance, exemple d'une entreprise énergétique", Congrès de l'Association française de comptabilité, Metz 2001.
- [11]. Martinet et Reynaud (2004), "Entreprise durable, finance et stratégie", Revue Française de Gestion, septembre-octobre, pp. 121-136.
- [12]. Michel Capron et Françoise Quairel (2006), "Évaluer les stratégies de développement durable des entreprises : l'utopie mobilisatrice de la performance globale", Revue de l'organisation responsable 2006/1 (Vol. 1), p. 5-17.
- [13]. Moquet A. C. (2008), "Les Systèmes de contrôle d'une stratégie de responsabilité sociétale : Les cas Lafarge et Danone", thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université Paris Dauphine (Paris).
- [14]. Scholtens B., 2009, "Corporate Social Responsibility in the International Banking Industry" in Journal of Business Ethics, Vol. 86, n°2, pp. 159-175.
- [15]. Reynaud, E. (2003), "Développement durable et entreprise : vers une relation symbiotique", Journée AIMS, Atelier développement durable, ESSCA Angers, pp.1-15
- [16]. Weber O., 2005, "Sustainability benchmarking of European banks and financial service organizations" in Corporate Social Responsibility and Environmental Management, 12: 73– 87.
- [17]. Saghroun J., Eglem J.-Y., (2008), "A la recherche de la performance globale de l'entreprise : La perception des analystes financiers", comptabilité contrôle audit, In search of global corporate performance: the perception of financial analysts, juin, Tome 14, vol. 1, pp 93-118, 26 p.
- [18]. Simons R. (1995), "Levers of Control", Harvard University Press, Boston.

ASDIOU Abdelkarim. "La banque participative est- elle une banque durable ? (Quelques réflexions)." *IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM)*, 23(05), 2021, pp. 24-29.